

REAMENAGEMENT DES TARIFS POSTAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 1992

Régime préférentiel

Régime international

Lettre :		
• jusqu'à 20 g.....	250F	3,70F
• de 20 à 50 g.....	400F	6,50F
• de 50 à 100 g.....	600F	9,00F
• de 100 à 250 g.....	1500F	17,00F

Carte Postale..... 2,30F 3,70F

Sur taxe aérienne au départ des T.A.A.F., au-dessus de 10 grammes, les envois sont possibles de la surtaxe appliquée à la totalité du poids.

Par 10 grammes

• France métropolitaine, Andorre, Monaco	2,00F
• Europe	2,00F
• Autres pays	2,00F

Taxe de recommandation : régime préférentiel : 22,00 F et international : 22,00 F.
Taxe fixe par objet, taxe à laquelle il convient d'ajouter le prix de l'affranchissement ordinaire correspondant à l'échelon de poids indiqué ci-dessus.

Comme les années précédentes, le Territoire des Terres Australes et Antarctiques Françaises mettra en vente, par l'intermédiaire de l'Agence des Timbres-Poste d'Outre-Mer une série de 13 notices philatéliques regroupant les timbres-poste à paraître en 1992.

GRAVURE : L'Administration des TAAF n'a pas prévu de gravure pour 1992.

Le jeu de 13 notices philatéliques sera émis selon la formule adoptée en 1982/83 (timbre imprimé en couleurs, cadre réservé au timbre au bas de la feuille).

Pour satisfaire de nombreux philatélistes, deux possibilités seront offertes :

- a) souscription aux jeux de notices **SANS TIMBRE** ;
- b) souscription aux jeux de notices **AVEC TIMBRES COLLES ET OBLITERES DANS LE OU LES DISTRICTS**

CHOISIS PAR LE PHILATELISTE.

COMMENT SOUSCRIRE ?

En nous adressant le bulletin de souscription ci-joint, dûment rempli et accompagné du règlement libellé à l'ordre du Régisseur de l'ATPOM.

Prix de vente du jeu de 13 notices philatéliques : 70,00 F sans timbre ;
(non compris les frais d'expédition) 250,00 F avec timbres oblitérés.

Pour la prochaine information TAAF, n'omettez pas de laisser en instance à l'Agence une enveloppe timbrée et libellée à vos nom et adresse. Indiquez dans le haut de l'enveloppe ***INFORMATION TAAF 1/92***.